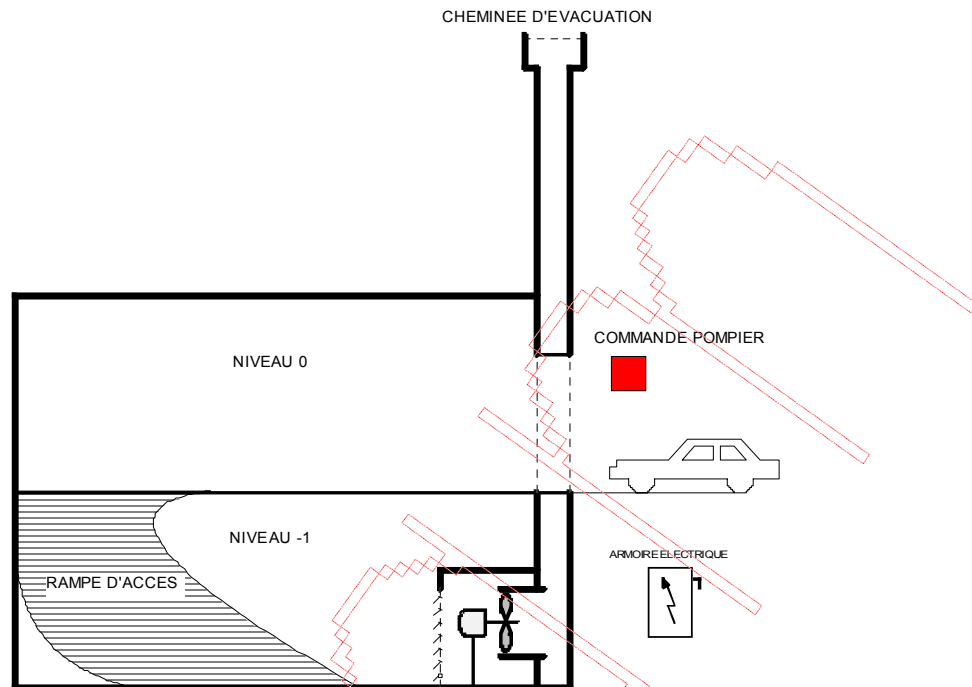


VENTILATION DES PARKINGS



La ventilation des parkings est généralement assurée par des ventilateurs hélicoïdes à accouplement réalisé directement en bout de l'arbre du moteur électrique.

Le but des vérifications préventives est de contrôler :

- les connexions électriques (serrage des bornes),
 - l'état des ventilateurs (poussière et gaz d'échappement, encrassement des pales),
 - le serrage du ventilateur sur l'arbre du moteur,
 - le fonctionnement automatique (réglage de l'horloge, passage été/hiver et inversement), la consommation d'électricité peut être réduite avec un confort égal si les horaires de la ventilation sont bien adaptés à ceux des usagers,
 - **le fonctionnement réglementaire de la commande pompiers permettant :**
 - l'arrêt,
 - la mise en marche forcée par le désenfumage du parking.

La durée de visite sur le site est d'une heure environ.

La fréquence est semestrielle, à l'occasion des changements d'horaires, par exemple.

Les fonctions de la ventilation mécanique des parkings sont pratiquement toujours double :

Hygiénique : renouvellement de l'air pour éviter les intoxications par gaz d'échappement.

Sécurité : désenfumage en cas d'incendie de véhicule.

LE BON FONCTIONNEMENT DE LA VENTILATION C'EST VOTRE DEVOIR

Essam : Assistance Technique - Service Conseil – Compétence

35, rue Jules Guesde – 69100 Villeurbanne
Tél. : 04 37 91 69 99 www.essam.fr